



Direction générale de l'Organisation des Etablissements de Soins  
CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Eurostation bloc II  
Place Victor Horta, 40 bte 10  
1060 Bruxelles

Vos lettres du 14/04/2010  
Vos références LO/LB/NK/100325  
Notre référence CNEH/C/02-2013  
Annexe(s)  
Date 08/03/2013

A l'attention de Madame Onkelinx,  
Ministre des Affaires sociales et de la  
Santé publique  
Rue Ducale 59/61  
1000 Bruxelles

**Concerne : Demande d'avis relative au système de financement de la fonction de médiation des plates-formes de concertation en soins de santé mentale et à la possibilité de choix des hôpitaux psychiatriques de mettre en place une fonction de médiation ou de faire appel au médiateur de la plate-forme de concertation en soins de santé mentale**

Madame la Ministre,

Le projet d'avis du groupe de travail « soins de santé mentale » a été présenté lors de la réunion plénière de la section « Financement » en décembre 2012 et lors de la section plénière « Programmation et agrément » en février 2013.

Le Conseil national des établissements hospitaliers apprécie au plus haut point la vision du groupe de travail, dans son souci d'aller vers plus d'objectivité et de transparence dans les moyens alloués aux plates-formes de concertation en santé mentale.

Cependant, vu les accords de 2010, le contexte de la médiation ne sera plus seulement fédérale et devra dès lors être apprécié sous l'angle d'une concertation entre l'autorité fédérale et les entités fédérées.

Dans ce contexte, le Conseil national des établissements hospitaliers estime devoir attendre la rédaction des textes législatifs en matière de transferts de compétences avant de pouvoir, en toute clarté, un avis circonstancié.

Le Conseil tient également à rappeler le principe de l'application de la loi actuelle et suggère que les conventions établies entre les hôpitaux psychiatriques et les Plateformes soient envoyées à l'administration.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma meilleure considération.

Au nom du Président du CNEH,  
M. Peter Degadt

Le Secrétaire,  
C. Decoster